

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2022



L'an deux mil vingt-deux, le 4 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 25 février 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL

Absents :

Absents excusés : Aurélie VERNAY

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2022.

DELIBERATIONS

Avant de commencer les délibérations, Bernard COCHARD présente monsieur Roger CLAVEL, conseiller municipal nouvellement installé.

Roger CLAVEL déclare être disponible et prêt à s'investir pour la commune.

Délibération n° 2022 03 04 : Budget communal 2021 – Approbation du compte administratif

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu les articles L 1612-12, L1612-13, L1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021 02 17 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,
Le résultat de clôture est le suivant :

Section Fonctionnement en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	1.221.576,77 €	Dépenses	816 399.45 €
Recettes	1.611.541,53 €	Recettes	218 825.92 €
Résultat global excédentaire de	389 964,76 €	Soit un résultat déficitaire de	597 825.53 €

Soit un résultat excédentaire de 389 964,76€ auquel il faut rajouter l'excédent 2020 reporté de 268.851,83 €	Soit un résultat déficitaire de 597.573,53€ auquel il faut rajouter l'excédent 2020 de 124.650,89 € et ajouter l'excédent de fonctionnement 2020 affecté de 350.000€
Le résultat global est excédentaire de : 658 816,59 €	Le résultat global est déficitaire de : 122 922,64 €

Les restes à réaliser sont évalués à :

Section Fonctionnement en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	0€	Dépenses	0 €
Recettes	0€	Recettes	199 000 €
Le résultat global pour la section investissement, tenant compte des restes à réaliser, est excédentaire de : 76 077,36 €			

Le résultat global des deux sections en tenant compte des restes à réaliser se solde par un **excédent de 734 893,95 €**.

Le Maire ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 de la commune tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Délibération n° 2022 03 05 : Budget communal 2021 - Affectation du résultat.

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu la délibération précédente du vote du compte administratif 2021, il est exposé qu'un résultat excédentaire de **658 816,59 €** est ressorti de la section « fonctionnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** l'excédent de la façon suivante :

Section « fonctionnement », Chapitre 002, excédent antérieurs reportés : 288 816,59 €

Section Investissement, Chapitre 1068, excédent de fonctionnement : 370.000€

Délibération n° 2022 03 06 : Budget Assainissement 2021 – Approbation du compte administratif

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu les articles L 1612-12, L1612-13, L1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.02.18 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Le résultat de clôture est le suivant :

Section d'exploitation en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	320.348,83€	Dépenses	293.127,21€
Recettes	281.828,27€	Recettes	66.980,31€
Résultat global déficitaire de :	38.520,56€	soit un résultat déficitaire de :	226.146,90€
Auquel il faut rajouter le résultat antérieur excédentaire de :	178.507,83€	auquel il faut rajouter le résultat excédentaire 2020 de :	239.578,94€
Le résultat global est excédentaire de : 139.987,27€		Le résultat global est excédentaire de : 13.432,04€	

Les restes à réaliser sont évalués à :

Section d'exploitation en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	0€	Dépenses	0€
Recettes	0€	Recettes	40.000€

Le résultat global des deux sections, en tenant compte des restes à réaliser, se solde par un excédent de **193 419,31€**.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget assainissement tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Délibération n° 2022 03 07 : Budget Assainissement 2021 – Affectation du résultat

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu la délibération précédente du vote du compte administratif 2021, il est exposé qu'un résultat excédentaire de 139.987,27€ est ressorti de la section « fonctionnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** l'excédent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, Chapitre 002, excédent antérieur reporté : 109.987,27€

Section Investissement chapitre 1068, excédents de fonctionnement : 30.000€

Délibération n° 2022 03 08 : Budget communal 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adopter le compte de gestion Communal 2021 établi par le receveur municipal et qui doit être strictement conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les écritures du compte de gestion dressé par le receveur sont conformes à celles du compte administratif,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Délibération n° 2022 03 09 : Budget Assainissement 2021 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adopter le compte de gestion Assainissement 2021 établi par le receveur municipal et qui doit être strictement conforme au compte administratif.

Considérant que les écritures du compte de gestion dressé par le receveur sont conformes à celles du compte administratif,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Délibération n° 2022 03 10 : Vote des taxes foncières pour l'exercice 2022

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Il est présenté, ci-dessous, le taux des taxes concernant les impôts de l'année 2022,

Il est précisé que la taxe professionnelle est désormais perçue par la CCCND (Communauté Communes Collines Nord Dauphiné) et est reversée sous forme de compensation.

Le taux de la taxe d'habitation est bloqué au taux de 2019. Celle-ci ne concerne plus maintenant que les résidences secondaires.

La taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus touchée par les communes.

La compensation de cette taxe se fera grâce à un transfert de fiscalité.

La part départementale de la TFPB sera désormais touchée par les communes.

Un coefficient correcteur sera mis en place par le législateur afin de pouvoir compenser.

Le coefficient correcteur s'élève à environ 90.000 € pour notre commune.

Bernard COCHARD précise que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties a fortement augmenté car il intègre dorénavant le taux départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les taux d'imposition 2022 ci-dessous.

Taux de la taxe d'habitation : 12.78 %

Taux de la taxe foncière bâti : 38,60 %
Taux de la taxe foncière non bâti : 53.94 %
Les taux restent inchangés pour 2022 (identiques depuis 2015)

Délibération n° 2022 03 11 : Budget communal 2022 –Vote du budget

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu la délibération du 4 mars 2022 approuvant le compte administratif 2021,
Vu également celle affectant le compte de résultat,

Il est proposé le budget primitif 2022 ci-dessous :

Section fonctionnement en euros		Section Investissement en euros	
Dépenses	1 801 316.59 € dont 260.077,34 € de prélèvement pour la section d'investissement	Dépenses	2.182.577,34 €
Recettes	1 801 316.59 €	Recettes	2.182.577,34 €

Bernard COCHARD précise qu'un emprunt est prévu pour 2022 pour des dépenses liées à l'acquisition de 2 biens immobiliers, à savoir la boucherie et la boulangerie, afin de maintenir les commerces sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2022

Délibération n° 2022 03 12 : Budget assainissement 2022 - Vote du budget

Rapporteur : Jérôme PONTAL

Vu la délibération du 4 mars 2022 approuvant le compte administratif 2021,
Vu également celle affectant le compte de résultat,

Il est proposé le budget primitif 2022 ci-dessous :

Section exploitation en euros		Section Investissement en euros	
Dépenses	304.876,55 €	Dépenses	162.106,47 €
Recettes	304.876,55€	Recettes	162.106,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2022

Délibération n° 2022 03 13 : Demande de subvention pour l'aménagement de l'intersection Rue Gérard Vernay et Rue Croix Serbinat

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à un projet d'aménagement de logements et de surfaces commerciales et afin d'assurer la sécurité de chacun, il est nécessaire d'aménager le carrefour des rues Croix Serbinat et Gérard Vernay.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 105 102.45 € HT (travaux) et 7 860.00 € HT (maitrise d'œuvre), soit 112 962.45 € HT

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2^{ème} semestre 2022.

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 112 962.45 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux maximal au titre des amendes de police
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2022 03 14 : Acquisition d'un bâtiment sur la parcelle AE 56

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de soutenir et de maintenir le commerce dans le centre village, il est envisagé d'acquérir les murs d'une surface commerciale de 65.72 m2 situé Rue du 19 mars. L'acquisition portera aussi sur 1 appartement situé en R+1 de 55.33 m2 et de 41.63 m2 au niveau R+2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de l'ensemble du bâtiment pour de 162.68 m2 situé sur la parcelle AE 56 au prix de 179 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2022 03 15 : Modification du règlement intérieur des salles communales pour les particuliers et pour les associations

Rapporteur : Véronique CHARDON

Un règlement intérieur pour la location des salles a été approuvé par délibération en date du 26 septembre 2008 puis modifié par 3 délibérations successives (5 février 2010, 21 février 2014 et 7 juillet 2017)

Il est proposé de modifier le présent règlement en créant 2 règlements distincts : 1 pour les locations des salles par les particuliers et 1 pour les locations des salles par les associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de règlement intérieur de locations des salles communales pour les particuliers
- **VALIDE** la proposition de règlement intérieur de location des salles communales pour les associations

Délibération n° 2022 03 16 : Modification du règlement d'attribution des aides communales aux associations.

Rapporteur : Véronique CHARDON

Par délibération en date du 2 octobre 2015, le conseil municipal a validé la mise en place d'un règlement d'attribution des aides communales aux associations.

La commune souhaite poursuivre sa démarche de transparence vis-vis des contribuables et des associations bénéficiaires de subventions quant aux aides communales apportées.

Le règlement d'attribution des aides communales aux associations a été refondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du règlement d'attribution des aides communales aux associations.

Délibération n° 2022 03 17 : Révision des tarifs des locations des salles communales
(annule et remplace la délibération du 17 12 2021)

Rapporteur : Véronique CHARDON

Il est proposé de redéfinir les tarifs de locations des salles pour toutes demandes de location réceptionnées en mairie à compter du 5 mars 2022, avec les propositions suivantes :

	Tarif actuel	Proposition
Salle de l'Arche		
<u>Pour les Rochois</u>		
1 journée :	490.00 €	550.00 €
1 week-end :	690.00 €	750.00 €
<u>Pour les extérieurs</u>		
1 journée	750.00 €	800.00 €
1 week-end	1200.00 €	1300.00 €

Nettoyage (uniquement pour les associations si elles le souhaitent et dans le cadre de leurs trois gratuités) : 192.00 € les jours ouvrables, 230 € les dimanches et 288 € les jours fériés.

Salle de la Fontaine

Pour les Rochois

1 journée :	270.00 €	300.00€
1 week-end :	370.00 €	400.00 €

Pour les extérieurs

1 journée	450.00 €	500.00 €
1 week-end	750.00 €	800.00 €

Pour ces 2 salles, le nettoyage est inclus et obligatoire.

Salle des associations (au stade)

Location réservée aux Rochois avec le nettoyage inclus obligatoire.

1 journée	150.00 €	270.00 €
1 week-end	250.00 €	370.00 €

Nettoyage salle de la Fontaine et salle des associations (uniquement pour les associations si elles le souhaitent et dans le cadre de leurs trois gratuits) : 120.00 € les jours ouvrables, 144 € les dimanches et 180 € les jours fériés

Caution pour les 3 salles : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs définis ci-dessus pour toutes demandes de location réceptionnées en mairie à compter du 5 mars 2022

Délibération n° 2022 03 18 : AVIS SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES (CTG) 2022 – 2025 ENTRE COLL'IN COMMUNAUTAUTE ET LA CAF ISERE

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Par délibération en date du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 (4 ans) avec la Caf de l'Isère.

A l'issue de cette procédure, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sera remplacé par **la Convention territoriale Globale (CTG)**.

Tous les conseils municipaux du territoire doivent également rendre un avis sur cet engagement et signature auprès de la Caf de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU la délibération du conseil communautaire N° 22-008, en date du 10/02/2022,
- VU le projet de convention joint à cette délibération,
- **APPROUVE** la signature de la Convention territoriale Globale de Services aux Familles (CTG),
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

-L'enfouissement des réseaux Chemin des Bersoudières est en cours. La création des trottoirs se fera à l'issue. Une réunion d'information pour les riverains est prévue le 9 mars 2022 à 19h à la salle de l'Arche.

-La réalisation d'un aménagement à l'intersection Rue Croix Serbinat /Rue Gérard Vernay afin de ralentir la vitesse et de favoriser l'accès à un futur lotissement est prévu au 2^{ème} semestre 2022.

- Une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter les futurs lots communaux, rue Croix Serbinat.
- Il est envisagé d'élaborer un plan complet des réseaux usées et pluviales sur la commune.
- Suite à des débordements d'eaux usées en cas d'orages ou de fortes pluies dans le secteur de St Bonnet, une investigation dans les réseaux d'eaux pluviales et usées est à venir.

Commission communication – Véronique CHARDON

- Le prochain flash est en cours de préparation.
- Le site de la CCCND est en cours de refonte. Une présentation de chaque commune sera intégrée dans le site.

Commission vie associative et sportive – Véronique CHARDON

La réunion avec le monde associatif s'est déroulée le mercredi 2 mars 2022.

Le nouveau système de fermeture des portes avec badges a été présenté aux diverses associations.

Il est envisagé d'organiser une réunion chaque année avec les associations.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

- Les écoles ont repris après une période de janvier et février difficile suite à la crise sanitaire. Les écoles sont en attente de l'application du nouveau protocole sanitaire pour le 14 mars.
- Les prochains conseils d'école auront lieu les 10 et 17 mars 2022.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

- Concernant, la mise en place des serrures électroniques dans les différents bâtiments communaux, les badges ont été remis aux associations utilisatrices des salles.
- L'aménagement du centre village avance, une proposition sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL

- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours de relecture avant validation.

Commission agriculture – Marcel NICOLIER

Suite à la dernière réunion de la commission agriculture, 3 problèmes ont été soulevés :

- Une arrivée importante d'eau sur le chemin du Rousset, il y a lieu de canaliser une source
- Un élargissement chemin Genevray est à prévoir pour permettre le passage des engins agricoles
- Le chemin du Bivet présente trop de dévers, des travaux sont prévus en avril.

CCAS – Catherine PILLOIX

Environ 40 personnes se sont inscrites à l'après-midi récréatif du 20 mars.

Concernant les aides pour l'Ukraine, plusieurs actions sont menées avec la CCCND.

Commission patrimoine - David GALLEA

Les membres de la commission s'engagent à faire paraître un article dans chaque flash et bulletin pour valoriser le patrimoine rochois.

Sophie KOWALSKI

La banque d'accueil de la mairie sera changée afin d'être aux normes PMR. Des travaux sont également en cours dans les bureaux et salles annexes.

Jean-Paul BOIS

- Le nettoyage de printemps est prévu pour le samedi 2 avril 2022. Il sera organisé en 4 secteurs, des flyers ont été distribués dans les écoles et une adresse mail est disponible pour les préinscriptions : jeparticperoche38@gmail.com
- Un nouveau défibrillateur sera installé rue du 19 mars et les 2 autres (stade et salle de la Fontaine) seront changés.
- La FNACA commémore le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars à 11heures.

Nicolas ISSEMANN

Le sou des écoles a brûlé carnaval, la manifestation a été une réussite. La police municipale a assuré la sécurité lors du défilé.

Bernard GUILLARME

Il remercie la commune pour le prêt d'une salle pour la soirée théâtre de l'ARSL. Cela a été un vrai succès, il y avait plus de 200 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 25 mars 2022 à 20h00 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.